

Quel est l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 4^{ème} trimestre 2011 ?

L'indice de Référence des Loyers (IRL) publié, chaque trimestre par l'INSEE, sert impérativement de base pour la révision des loyers des logements soumis à la loi du 6/7/1989 (location vide).

L'indice du 4^{ème} trimestre 2011 est de **121,68** (Informations rapides INSEE publiées le 13/1/2012).

La hausse par rapport à l'indice du 4^{ème} trimestre 2010 est, à titre indicatif, de 2,11 %.